



«LA MAIN DANS LA MAIN» : Bureau de dépôt : 5000 NAMUR 1 - Prix : 1 euro - Mensuel n° 215- Nov. 2003- Ed. resp. : Andrée Defaux - 64, rue Pépin 5000 Namur.

# NOTRE COMBAT...

## *Pour un vrai dialogue*

S'il y a bien un mot aujourd'hui qui est utilisé à toutes les sauces, c'est le dialogue. On dit qu'on construit des politiques de lutte contre la pauvreté sur base d'un modèle de concertation. On dit qu'on donne la parole aux plus pauvres. Le précédent ministre de l'Intégration sociale n'a pas tenu compte de l'avis des associations où les plus pauvres prennent la parole quand il a institué le revenu d'intégration sociale.

Dans le plan Habitat Permanent, la Région wallonne dit : "Nous avons décidé que tu dois quitter ta caravane ou ton chalet. Mais on se mettra ensemble autour de la table pour en parler (après la décision)."

Le problème est qu'on ne peut pas décider ensemble des modalités du dialogue. On nous impose une vision du dialogue qui n'est pas la nôtre. Peut-être parce qu'ils ont peur d'en perdre la maîtrise.

Nous poursuivrons notre combat pour un vrai dialogue.

**EDITORIAL**



## N°215 SOMMAIRE

**L • S • T**  
**LUTTES  
 SOLIDARITÉS  
 TRAVAIL**

Rue Pépin, 64 • 5000 Namur  
 Tél. : 081 / 22 15 12  
 Cpte : 001-1237833-92  
 www.mouvement-lst.org

Bureau de dépôt :  
 5000 NAMUR 1

Prix : 1 euro  
 Mensuel n° 215  
 Novembre 2003

Ed. resp. : Andrée Defaux  
 64, rue Pépin 5000 Namur.

- Andenne	2
• Une journée de travail et de rencontre	
- Namur	3
• La dignité... parlons-en !	
- Ciney-Marche	4
• 200.000 nouveaux emplois en 4 ans	
- Namur	5
• www.mouvement-lst.org	
• L'opportunité de témoigner	
- Nos droits	6
• La fin d'un contrat de bail verbal	
- La page des enfants	7
• Un titre par jour...	
- Ça se passe : petites nouvelles	8

## DE ANDENNE

# UNE JOURNEE DE TRAVAIL ET DE RENCONTRE...

*Les associations partenaires du RGP  
se sont rassemblées à Ganshoren...*

### PREMIER TEMPS DE LA RENCONTRE

Il s'agissait de découvrir et d'échanger nos pratiques de dialogue sur le thème " comment mettons-nous en œuvre le dialogue entre les personnes et les familles vivant la pauvreté, et les différents partenaires ? ".

La matinée a été consacrée à la présentation, par certaines associations, d'une expérience de dialogue. LST y a pris la parole afin d'expliquer sa méthode de travail.

### ANCRAGE DE NOTRE METHODE DE TRAVAIL

LST n'a pas de " mandat " de la société. Nous sommes des amis en solidarité avec des personnes, des familles et c'est cette solidarité qui constitue une sorte de " mandat ". La démarche de LST s'enracine dans les résistances à la misère portées par des familles, des groupes. C'est dans l'immersion au niveau de ces résistances à la misère que se fonde une solidarité dans un sens assez complet.

Dans cette solidarité prennent forme la réalité du " mandat ", des délégations, des légitimités. La rencontre des personnes se réalise dans un premier temps de manière individuelle et la dimension collective prend forme dans les solidarités qui se développent. Nous nous inscrivons en solidarité dans les luttes portées par les plus pauvres et leurs familles.

C'est avec des familles en lutte contre les situations de grande pauvreté qu'elles subissent que se construisent les choses qui se vivent dans le cadre de LST.

Ces connaissances sont le résultat du dialogue, des réflexions qui s'élaborent à partir des résistances à la misère que développent les plus pauvres face à des conditions de vie extrêmes.

### LE DIALOGUE EST UN MOYEN, PAS UNE FIN EN SOI

Dans ce cadre d'options fondamentales du mouvement LST, le dialogue n'est pas une option méthodologique mais un fonctionnement essentiel de notre pratique. Nous constatons l'importance que prennent les palabres, les discussions dans notre fonctionnement. Notre histoire illustre que lorsqu'on passe au niveau de l'écriture, c'est souvent pour communiquer avec d'autres afin d'exprimer des choses en dehors de LST.

Nous pouvons en citer deux exemples. D'une part, le journal " La Main Dans La Main " est une trace écrite de nos résistances au quotidien rendues publiques. Depuis sa création, ce journal rassemble des témoignages, des questions de société, des réflexions collectives que nous élaborons à partir de notre travail collectif.

D'autre part, le texte que nous construisons pour le 17 octobre (Journée Mondiale du Refus de la Misère) de chaque année, reste simplement la trace d'un dialogue collectif particulier que nous développons à partir des choses importantes qui font notre quotidien. A aucun moment dans le cadre de LST, de telles démarches ne se coupent de nos luttes, de nos vies.

**Le dialogue n'est jamais une fin en soi. Il est un moyen qui répond à une recherche d'éléments de libération**

avec tous les hommes au départ des résistances à la misère développées chaque jour par les plus pauvres.

### SECOND TEMPS DE LA RENCONTRE

L'après-midi, nous nous sommes répartis en trois ateliers afin de débattre et d'apporter notre expérience au départ de trois questions sur le dialogue.

D'une part, la question de la délégation, du droit de prendre la parole dans un dialogue. D'autre part, la méthode de dialogue. Enfin, les effets du dialogue entre nous et avec les autres. La journée s'est terminée par une mise en commun du travail de chaque atelier.

### SENTIMENTS DE CERTAINS PARTICIPANTS

Ce moment fut l'occasion de se réunir à plusieurs militants des trois locales de LST en dehors de notre mouvement afin de le représenter dans son ensemble.

Les plus jeunes de LST ont pu mettre des visages sur des noms d'associations et sur leurs militants. En effet, dans nos propres réunions, nous entendons souvent parler d'eux puisque nous sommes engagés dans la même lutte. Nous avons pu travailler entre wallons et flamands de différentes associations en prenant le temps de tout traduire afin que chacun puisse tout comprendre.

Nous avons constaté que nous avons beaucoup de points communs même si nos approches sont parfois différentes : nous avons les mêmes questionnements, les mêmes craintes, les mêmes désirs pour un meilleur avenir.

**DE NAMUR**

**LA DIGNITÉ... PARLONS-EN !**

*Ca y est ! Il est sorti !*

*Notre livre est le fruit de notre travail.*

C'est en 1996 qu'en Caves, nous avons entamé un long travail de réflexion et d'évaluation des lois de 1974 créant le minimex et de 1976 organique des CPAS.

Durant des dizaines de Caves, nous avons lu ensemble ces lois pour mieux les comprendre, puis nous les avons confrontées avec notre expérience au quotidien.

**CELA A SOUVENT FAIT DES ÉTINCELLES !**

Nous avons pris conscience que ce ne sont pas des textes de lois qui garantissent les droits fondamentaux, mais la manière dont ceux-ci sont appliqués dans la pratique.

Nous avons identifié que pour voir nos droits respectés, il fallait une vigilance permanente, l'aide d'amis et de proches, le soutien de lieux de rassemblement comme LST.

Nous avons mesuré combien il est difficile de défendre notre dignité et celle de notre famille lorsqu'on est seul. Et nous avons souligné que cela n'était pas normal.

**UN OUTIL DE DIALOGUE**

Notre livre " la dignité... parlons-en ! " est le fruit de notre travail.



C'est une parole collective, née de centaines de témoignages, de réflexions en Caves, d'extraits d'articles de La Main dans la Main.

C'est une parole légitime, car elle s'appuie sur l'histoire personnelle de ceux et celles qui ont expérimenté l'application des lois d'aide sociale dans leur vécu.

C'est une parole scientifique, car si elle ne s'inscrit guère dans une démarche scientifique au sens classique du terme, menée par des spécialistes reconnus qui travaillent

dans des lieux de savoir reconnus, elle exprime néanmoins, de manière rigoureuse et méthodique, le savoir de celles et ceux qui connaissent le prix de leur dignité.

C'est une parole originale, parce que le monde politique n'a pas l'habitude d'entendre, et encore moins de tenir compte, de la parole de ceux qu'il définit comme des exclus.

C'est une parole bousculante pour les professionnels du social, et certainement dérangeante pour ceux qui n'ont pas l'habitude de penser les politiques de lutte contre la pauvreté en tenant compte de la parole des principaux intéressés.

Mais ce livre est aussi une invitation au dialogue.

Avec les professionnels du terrain, les travailleurs sociaux des CPAS, les responsables politiques (conseillers des CPAS, responsables communaux, régionaux et fédéraux).

Nous réfléchirons prochainement en Caves aux moyens de s'appuyer sur notre livre "la dignité... parlons-en! " pour construire ce dialogue.

Pour les Caves, Philippe Versailles

**VOICI DEUX EXTRAITS TIRÉS DU LIVRE :**

« J'ai vécu pendant près de trois ans à la rue. J'étais sans logement et sans revenu depuis longtemps. Mes démarches au CPAS n'aboutissaient jamais. Un lieu comme les Caves m'a permis de reprendre courage pour me remettre en route dans mes démarches où j'avais déjà essuyé tant d'échecs. Le besoin de

connaissance est important, mais il faut toujours un petit «plus».

Sans doute ce petit «plus» réside-t-il aussi dans le force d'un groupe.» (Cave,1999) p 47

« On ne vas pas au CPAS pour qu'il nous prenne en charge. On y va pour avoir les moyens de se prendre en charge». p 83



Dessin de Serdu :La dignité... parlons-en ! édité par Luc Pire

## DE CINEY-MARCHE

# 200.000 NOUVEAUX EMPLOIS EN 4 ANS ?

*Le gouvernement se fixe un objectif ambitieux, réaliste ?  
Comment va-t-il être réalisé ?*

### ENTRE HIER ET AUJOURD'HUI

Albert se souvient de l'époque où il travaillait chez Guillaume à Namur, comme éboueur à la fin des années septante : "J'étais chauffeur. On partait le matin et s'il manquait des hommes nous allions en chercher quelques-uns au "55" à Namur, pour qu'ils travaillent en noir pour la moitié de notre salaire. Les jours où notre employeur n'en avait pas besoin, il les refusait même si ces travailleurs venaient se présenter.

Aujourd'hui on combat le travail en noir en le légalisant avec les ALE, les agences intérim, ... On utilise des travailleurs pour un ou deux jours, parfois pour quelques heures et ils doivent souvent être disponibles dans l'heure qui suit pour, parfois, faire un travail que les salariés de l'entreprise ne veulent pas faire eux-mêmes. Leur situation est la même qu'il y a 30 ans : quel avenir pour ces personnes ?"

Notre gouvernement nous a promis 200.000 emplois nouveaux pour les quatre années à venir. Comment va-t-il s'y prendre ? La conférence pour l'emploi vient de se clôturer et aucune piste sérieuse n'a vraiment été engagée.

### DIMINUTION DES COTISATIONS

C'est l'un des points les plus importants qui y a été décidé. Pourtant cette "recette" utilisée déjà depuis plus de 15 ans ne porte toujours pas ses fruits. Les patrons prétendent pouvoir utiliser le gain des cotisations pour engager d'autres salariés. On constate souvent que ces gains servent en fait à grossir les bénéfices des entreprises ! De plus, ces diminutions de cotisations patro-

nales ne font qu'agrandir le trou de la Sécurité Sociale. Non seulement parce que les salariés cotisent moins, mais aussi parce que leur nombre n'augmente pas.

### CONTRÔLE ET ARTICLE 80

Lors de cette conférence, il était prévu de supprimer l'article 80 de la loi du chômage qui concerne les cohabitants, et de renforcer le contrôle de tous les chômeurs, notamment par le biais du Forem. Heureusement nos ministres wallons, les syndicats et le Forem s'y sont opposés. Mais jusqu'à quand pourrons-nous retarder cette chasse aux soi-disant "chômeurs-profiteurs" ? Nous apprenons cependant que 120 contrôleurs supplémentaires ont été engagés par le Forem pour mieux contrôler la disponibilité de tous les chômeurs.

### 200.000 EMPLOIS

Cette promesse ne nous paraît pas tenir debout car en contradiction avec la politique appliquée. Sauf si les emplois promis sont calculés sur base du chômage, si on estime que 200.000 chômeurs en moins veut dire 200.000 emplois en plus, alors c'est possible, mais dans quelles conditions ? Nous savons bien que l'on risque de «virer» beaucoup de personnes du chômage pour faire dire la vérité aux statistiques. Nous savons aussi que ces personnes exclues du chômage feront d'autant plus de travail en noir pour survivre.

Restons un peu optimistes ! Ces emplois créés seront de quelle sorte : quel statut pour ces nouveaux emplois ? Il faut que ces nouveaux emplois soient - si pas sûrs dans le temps - au moins avec un statut convenable et pas dans un sous-statut d'intérimaire, de Rosetta ... Ces nou-

veaux emplois doivent exister mais avec un véritable contrat de travail.

### DIVISION

Nous avons l'impression que le système a pour but de diviser les travailleurs et les chômeurs. N'entend-on pas parfois un salarié dire : "Ne te plains pas de ton chômage, c'est moi qui le paie pour toi !" Dans le même temps, lorsqu'un salarié souhaite obtenir une indexation de son salaire, on lui dit que les coûts du travail sont trop élevés pour être compétitifs. Pourtant, dans la vie quotidienne, combien de travailleurs doivent racler les fonds de tiroir ou serter la ceinture pour terminer le mois. Ceux qui disent également que nous sommes trop bien payés utilisent le chômage pour culpabiliser ceux qui ont un travail.

### PME

Nous avons l'impression que ne sont aidées par l'Etat que les grandes sociétés à coup de millions car elles sont censées générer des centaines voire des milliers d'emplois. Or, ce sont elles qui sont le plus souvent délocalisées si les bénéficiaires ne sont pas assez importants avec les conséquences sociales que l'on connaît...

En même temps, on constate que le nombre de faillites des petits indépendants et des PME augmente. Pourquoi ne pas aider plutôt ce type d'entreprises qui délocalise moins, qui fait appel à de la main d'oeuvre locale, et dont les plus petites ont de l'ouvrage pour engager des personnes mais ne savent pas le faire.

Cette conférence pour l'emploi est finalement une montagne qui accouche d'une souris. Elle propose des solutions qui n'ont toujours pas fait leur preuve.

## DE NAMUR

# WWW. MOUVEMENT-LST.ORG

*Pour ses 20 ans,  
LST vous invite à découvrir son site.*

Après de longs mois de gestation, le site de LST est né. Ce site a été créé suite à une décision de l'assemblée des militants (1).

Il a été mis en ligne à l'occasion du 17 octobre et il est le fruit d'un travail collectif.

Notre site est consultable à l'adresse : [www.mouvement-lst.org](http://www.mouvement-lst.org) ainsi que dans les différentes locales si vous ne disposez pas d'internet.

Ce site est une vitrine ouverte sur le monde alors n'hésitez surtout pas à nous communiquer vos remarques, vos réflexions.

### POURQUOI CE SITE ?

LST a 20 ans. Et nous marquons déjà le coup par toute une série d'événements, et notamment ce site internet. Eh, oui ! On s'y met aussi !

Comme toujours dans notre mouvement, nous voulons donner une information, un point de vue et une analyse qui s'enracinent dans la résistance et l'histoire des plus pauvres.

### QUE CHERCHEZ-VOUS ?

De l'information ?

Vous trouverez des informations par thèmes et par publications. Vous retrouverez sur le site toute une série de documents que nous avons déjà publiés. Mais aussi une description de notre mouvement.

### UN LIEU DE SOLIDARITÉ ?

Vous pourrez nous lire et mieux comprendre l'objectif et le fonctionnement du mouvement. Vous pour-

rez aussi nous laisser vos questionnements.

Vous aurez enfin l'occasion de nous laisser vos références si vous souhaitez rester en contact avec nous.

### LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, ÇA VOUS CONCERNE ?

Vous trouverez un lieu d'accueil avec des références et vous pourrez laisser vos coordonnées, votre avis, votre histoire, votre témoignage. Ce site est aussi le vôtre.

Bonne lecture et à bientôt.

Une militante

(1) Nos assemblées des militants ont lieu quatre fois l'an, nous nous retrouvons entre militants de toutes les régions

## L'OPPORTUNITÉ DE TÉMOIGNER

«Comme un cadeau» regroupe des photos des jeunes marocains accueillis dix jours en Belgique ainsi que de LST.  
*En voici une prise par Hamid, il habite à côté de ce quartier où il a des amis.*



Photographier tout ce qui nous passe par la tête. Tout et n'importe quoi ! Il n'y avait aucune restriction. Tout nous était permis. Rien ne nous était interdit.

Nous aurions pu décider de prendre en photo la mer, les trains ou les belles voitures. Mais nous avons choisi de photographier notre univers. En réalité la question ne s'est pas posée car notre choix s'est imposé de lui-même. Au lieu de prendre des clichés de quartiers chics qui nous sont inaccessibles et qui de toutes les manières, ne nous intéressent pas, nous avons préféré montrer notre monde à nous. Nous avons très vite été conscients qu'il fallait profiter de l'opportunité qui s'est offerte à nous pour témoigner.

extrait de «Regards d'enfants», recueil des photos et textes des associations marocaines AMESIP et APISF

les 64 photos sont en vente à LST rue Pépin, 27 5000 Namur [namur@mouvement-lst.org](mailto:namur@mouvement-lst.org) 081/22,15,12



## NOS DROITS

# LA FIN D'UN CONTRAT DE BAIL VERBAL

*Un locataire questionne... Je loue un logement.*

*Il n'y a pas de bail et mon propriétaire m'a donné un mois pour partir.*

*Est-ce normal ?*



- Comment ça, vous n'avez pas de bail ?

-Et bien oui, je n'ai jamais rien signé !

-Attention, un contrat de bail existe dès que le locataire et le propriétaire sont d'accord sur le loyer, que le locataire entre dans le logement et que le propriétaire accepte les loyers sans contester. Cela s'appelle un bail verbal, il est parfaitement valable.

-Mais comment savoir ce que ce bail prévoit, par exemple pour quitter le logement ?

-À défaut de contrat écrit, le bail est entièrement réglé par la loi. En cas de bail verbal, la loi dit qu'il est toujours d'une durée de 9 ans.

-Et si le propriétaire veut mettre fin au bail avant ces 9 ans ? par exemple dans un mois ?

-Non. S'il veut que le bail prenne fin avant l'échéance normale, le propriétaire ne peut donner le renon

que dans trois cas : soit parce qu'il veut occuper lui-même le logement, soit parce qu'il doit y effectuer des travaux importants, soit sans motif particulier, mais moyennant le paiement d'une indemnité si la fin du bail intervient dans les 3 premières années.

-Et quel est le délai de renon à respecter ?

-Il est toujours le même : quelle que soit la raison de mettre fin au bail avant son échéance normale de 9 ans, le propriétaire doit notifier un renon 6 mois à l'avance. Dans les deux derniers cas, il ne peut le faire que 6 mois avant la fin de la 3e ou de la 6e année. Dans le premier cas, il peut le faire quand il veut.

-Le propriétaire doit-il envoyer ce renon par recommandé ? Moi, il m'a simplement averti oralement que je devais partir dans un mois...

-La loi ne précise pas, mais le propriétaire a intérêt à se réserver la

preuve du renon qu'il a envoyé, et la date à laquelle il l'a envoyé.

-Alors, je dois contester le renon d'un mois que j'ai reçu ?

-Soit tu ne réagis pas, et le propriétaire aura du mal à prouver t'avoir averti oralement de ce délai d'un mois...qui de toute façon n'est pas valable. Soit il t'écrit, et il vaut mieux répondre par écrit que ce renon d'un mois n'est pas valable. Aucun tribunal ne donnera raison à un propriétaire qui donne un renon d'un mois.

-Oui mais si le propriétaire m'attaque au Tribunal ?

-Il faudrait en voir les raisons. Si les loyers sont payés et que la location se déroule sans problème, il n'y a aucune raison que le Tribunal ordonne au locataire de partir.

-Et s'il y a des arriérés de loyer ?

-Alors les choses sont toutes différentes. Le Tribunal pourrait décider de mettre fin par jugement au contrat de bail et il fixera lui-même la date à laquelle le locataire devra partir. Mais cela n'a plus rien à voir avec le renon du propriétaire.

-Et cette loi est valable pour les logements en caravane ?

-Maintenant oui, pour les locations commencées après le 1er janvier 2003. Pour les locations qui étaient déjà en cours à cette date, la loi ne s'appliquera qu'à partir du 1er janvier 2004. Et la loi précise que le propriétaire ne peut utiliser ce motif pour mettre fin au contrat au 31 décembre 2003 au plus tard, pour

**QUE CELUI OU CELLE QUI SAIT LIRE, LISE ET PARTAGE CE JOURNAL  
AVEC CELUI OU CELLE QUI N'A PAS PU APPRENDRE À LIRE.**

## ... DES ENFANTS DE NAMUR

### «UNE HISTOIRE PAR JOUR, EN FORME TOUJOURS.»

Quand la bibliothèque de rue débarque sur le quartier, les enfants s'exclament : «Ouaih, les livres ! Tu as pris des nouveaux ?» «Tu me racontes celui avec le singe qui veut jouer au foot ?» «Tu as chhhut ?» «Je vais lire celui-là toute seule, d'accord ?» «On lit chacun une page à notre tour.»

Et les parents : «Ah, la petite vous attendait. Elle voulait partir avec la dame qui lit des livres.»  
Pas de doute, on a du plaisir ensemble.



Bientôt Saint Nicolas et puis les vacances de Noël.

Et si votre enfant recevait un livre. On peut aussi prendre beaucoup de plaisir en famille en lisant un livre à ses enfants.

#### Et puis on peut vivre des tas de choses différentes à partir d'un livre :

-Laisser l'enfant le regarder seul, à son rythme.  
Pour regarder tous les détails du dessin, pour le

-Laisser parler l'enfant du livre : ça lui fait penser à quoi ? Quest-ce qui est rigolo ou triste, est-ce qu'il aimerait être à la place du héros ?

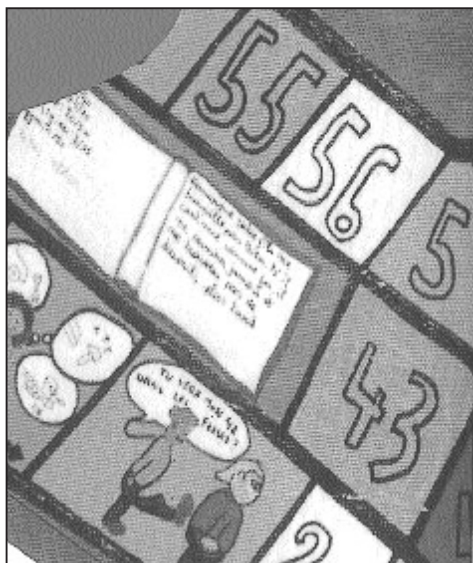
- On peut aussi imaginer une autre fin à cette histoire. A partir de la quatrième ou cinquième page, on peut imaginer une autre suite. Prenez quelques feuilles de papier et des crayons et puis imaginez ensemble la fin de l'histoire. Sur chaque feuille on dessine une partie de l'histoire imaginée et on écrit une

-Observer les images. Est-ce du dessin au crayon, au pastel, de la peinture, du collage... Et puis essayer vous aussi de faire un dessin avec cette technique. Avec les moyens du bord, pas besoin d'acheter du matériel bien cher pour

Bon amusement ensemble

## Ça se passe ...

### JOUER LA SOLIDARITÉ



Lors d'une des dernières caves des jeunes, nous avons rejoué à notre jeu «L'école, c'est bien mais...». Ce jeu a été créé par le groupe des jeunes, il accompagne notre livre-témoignage parlant de... l'école !

C'est un jeu de l'oie dont les dessins représentent des faits vécus et qui renvoient à une épreuve. Ce jeu,

nous l'avons joué sous l'angle de la coopération.

Notre conclusion ?

Pas facile de vivre la solidarité quand on n'est pas habitué ! L'un d'entre nous a gagné beaucoup de points dès le départ, il était bien à l'avance sur les autres. Pas facile de partager, quand, pour une fois, on peut être le premier !

Pas facile de donner des points quand on trouve que les autres ne sont pas «si loin que ça»....

Et puis, on parle de solidarité, on découvre que s'aider peut apporter un plus à tous. Et avancer dans un jeu en se serrant les coudes, c'est aussi motivant. Dans la vie aussi !

On a pu se redire aussi que la pitié blessait. Donner des points aux «derniers», tant mieux. Mais il y a la manière de les donner !

Jouer ensemble et se partager les points, le jeu prend un tout autre

### MONTANT DU REVENU D'INTÉGRATION

Voici les principaux montants du revenu d'intégration du mois d'octobre 2003.

- Taux isolé : 595,32 euros
- Taux cohabitant : 396,88 euros
- Taux isolé avec enfant : 793,00 euros

## Petites nouvelles

### NAMUR

#### NAISSANCE

Depuis le 12 octobre 2003, un petit garçon du nom de DYLAN est né chez Jean-Philippe BAURAIN et Nadine CLOSE. Emilie, sa grande sœur est très contente.

C'est le sixième petit enfant d'Andrée DEFAUX.

Nous leur souhaitons bon vent sur le chemin de la vie.

### "LA MAIN DANS LA MAIN" le Quart-Monde en mouvement

#### Ont participé à ce numéro

d'Andenne :  
l'équipe d'Actualités Andennaises,  
de Ciney-Marche :  
Albert, Benjamin  
de Namur :  
Andrée, Cécile, Isabelle, Philippe et  
l'équipe de rédaction et d'envoi.

#### Abonnement :

Abonnement de soutien fixé à 14,85  
Euro/an

Cpte : 001-1237833-92  
Luttes-Solidarités-Travail  
64, rue Pépin  
5000 NAMUR

Tous dons de plus de 30 Euro sont  
déductibles des impôts via le compte sui-  
vant pour les deux projets :

Cpte : 250-0083038-91

Veillez alors les adresser à :  
CARITAS SECOURS francophone délégation  
de Namur Luxembourg.

Pour NAMUR:

mention : projet n° 05/65 (LST)

Pour ANDENNE :

mention : projet n° 178 (LST Andenne)

#### Nos adresses de contact :

A Andenne:

L.S.T. Andenne asbl  
Rue d'Horseilles, 26  
5.300 ANDENNE.  
Tél: 085/84.48.22

andenne@mouvement-LST.org

A Ciney-Marche :

L.S.T. Ciney-Marche asbl  
Rue De Monin,96 5362 ACHET  
Tél : 083/61.10.85

ciney-marche@mouvement-LST.org

A Namur :

L.S.T.asbl (Luttes-Solidarités-Travail)  
Rue Pépin, 64  
5.000 NAMUR

Tél: 081/22.15.12

namur@mouvement-LST.org

A Tubize:

Claire et Jean-François Funck  
Rue du centre, 19 1460 Virginal  
Tél:067/64.89.65

tubize@mouvement-LST.org

Notre site internet:  
[www.mouvement-lst.org](http://www.mouvement-lst.org)

Chers lecteurs

N'hésitez pas à nous contacter...  
Nous attendons vos articles,  
vos remarques, un petit coup de fil...

Traitement des photos et impression :  
IMPRIBEAU Ste Ode • 061/68.888.35

Avec le soutien  
de la Communauté française (Ministère de  
la Culture et des Affaires Sociales)  
et de la Région wallonne (direction générale  
de l'économie et de l'emploi).  
Bonne lecture !